

CONCERTATION PUBLIQUE

12 AVRIL-12MAI 2023

Bilan de la **CONCERTATION**



Sommaire

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET	3
▶ CONTEXTE TERRITORIALE	3
▶ LES BENEFICES DU PROJET	4
▶ PRESENTATION DU PROJET	5
2. LA CONCERTATION PUBLIQUE	6
▶ LE CADRE DE LA CONCERTATION	6
▶ LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	6
3. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	7
▶ ANNONCE DE LA CONCERTATION	7
▶ LES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC	11
▶ LES MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC	12
4. BILAN DE LA CONCERTATION	13
▶ LES RETOMBEES MEDIATIQUES	13
▶ LA PARTICIPATION A LA CONCERTATION	13
▶ LES THEMES ABORDES PAR LE PUBLIC.....	16
LES REPONSES DE TOURS METROPOLE VAL-DE-LOIRE QUANT AUX PRINCIPAUX THEMES SOULEVES PAR LE PUBLIC....	16
▶ CONCLUSION GENERALE DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	23
5. PROCHAINES ETAPES DU PROJET	24
▶ LES ETAPES A VENIR	24
▶ LE CALENDRIER PREVISIONNEL	25

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

► Contexte territoriale

Le pont d'Arcole est un axe majeur, reliant aisément les pôles économiques, commerciaux et sportifs qui bordent les rives du Cher.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'itinéraire cyclable n°3 (Cérelles/Veigné), Tours Métropole a identifié la nécessité d'améliorer les conditions de franchissement du Cher entre les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin, au droit du pont d'Arcole.



Depuis mai 2020, le pont d'Arcole fait l'objet d'un aménagement cyclable temporaire bidirectionnel réalisé en lieu et place d'une voie de circulation routière. Cette piste cyclable était séparée de la circulation générale par des séparateurs plastiques discontinus qui ont été remplacés par des séparateurs métalliques continus en fin d'année 2022.

Bien que fortement plébiscité (450 cyclistes/jour en moyenne en 2022), cet aménagement n'offre pas des conditions idéales de circulation pour les cyclistes (largeur réduite, proximité avec le trafic routier, raccordement avec voirie existante complexe, ...).



En réduisant la circulation générale à 3 voies, l'aménagement cyclable temporaire n'est pas compatible avec le caractère stratégique de cette liaison à l'échelle métropolitaine qui cumule plusieurs enjeux modaux : modes doux, circulation routière, convois exceptionnels et transports en commun. Le passage quotidien sur ce pont de 23 000 véhicules dont 1 500 poids lourds requiert un aménagement sécurisé dédié aux piétons et aux cyclistes. Il convient donc d'étudier les conditions de franchissement du Cher pour les piétons et les cyclistes

► Les bénéfices du projet

Tours Métropole souhaite répondre aux nouveaux besoins de mobilité en développant une offre de transport durable conciliant des objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

Le projet de franchissement du Cher dédié aux modes doux s'inscrit pleinement dans cette dynamique et vise les objectifs suivants :

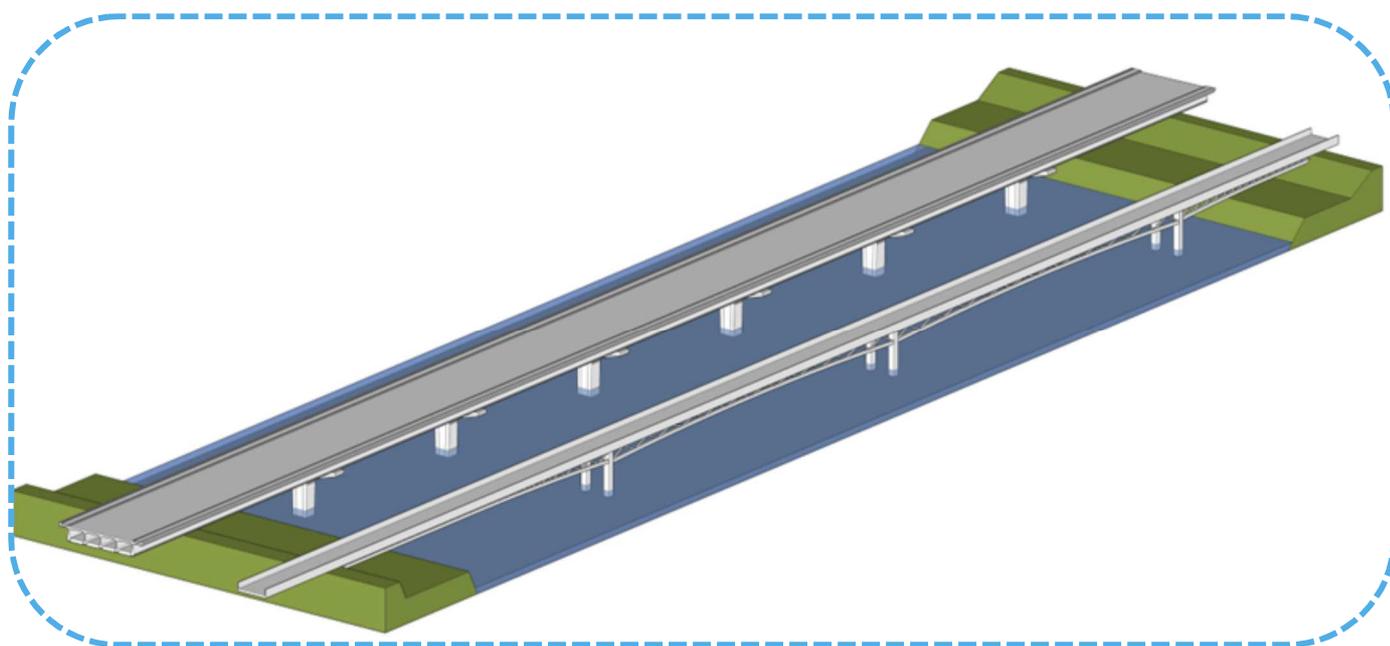
- ◇ Améliorer les conditions de franchissement du Cher pour les cyclistes et les piétons en proposant un aménagement continu, sécurisé, performant, confortable et lisible.
- ◇ Accueillir l'itinéraire cyclable n°3 du Schéma Directeur Cyclable
- ◇ Faciliter les liaisons entre Saint-Avertin (notamment la Zone d'activités des Granges Galand), et Tours Centre ou la gare de Saint-Pierre-des-Corps
- ◇ Contribuer à l'augmentation de la part modale du vélo à l'échelle de la métropole



► Présentation du projet

Afin de garantir aux cyclistes et piétons un itinéraire de circulation fonctionnel, et sécurisé, Tours métropole envisage la réalisation d'une passerelle indépendante en amont du pont routier (à une trentaine de mètres à l'est) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- ◇ Largeur utile de 5m minimum
- ◇ Séparation des flux piéton (2m) et cycles (3m). Les modalités de séparation seront arrêtées dans le cadre des études à venir
- ◇ Alignement des piles avec celles de l'ouvrage existant. Le nombre de pile sera arrêté dans le cadre des études ultérieures.
- ◇ Insertion urbaine et paysagère discrète



2. LA CONCERTATION PUBLIQUE

► Le cadre de la concertation

Du **12 avril au 12 mai 2023**, le projet de création de la passerelle piétonne et cyclable entre Saint-Avertin, Saint-Pierre-Des-Corps et Tours, a fait l'objet d'une concertation publique.

Toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les usagers du réseau cyclable, les piétons, les acteurs économiques et associatifs... ont été invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

La concertation a été organisée par Tours Métropole Val de Loire au regard des articles R.103-2 et R. 103-1 du **Code de l'urbanisme**. Elle est intervenue à l'issue de l'étude de faisabilité menée par Ingerop, Conseil et Ingénierie qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet.

En s'appuyant sur les avis émis lors de la concertation publique, une phase d'études détaillées permettra de préciser le projet.

► Les objectifs de la concertation

La concertation publique réglementaire a pour objectifs de :

- ◇ Porter à la connaissance du public (usagers, riverains, associations...) les objectifs du projet et les bénéfices attendus.
- ◇ Recueillir les avis, les observations et les suggestions sur la future passerelle mais aussi répondre aux questions sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.



3. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Pour permettre à toute personne intéressée par le projet de s'informer et de s'exprimer, la concertation s'est déroulée du **12 avril au 12 mai 2023**. Les modalités de publicité, de participation et d'information ont été définies par Tours Métropole Val de Loire.

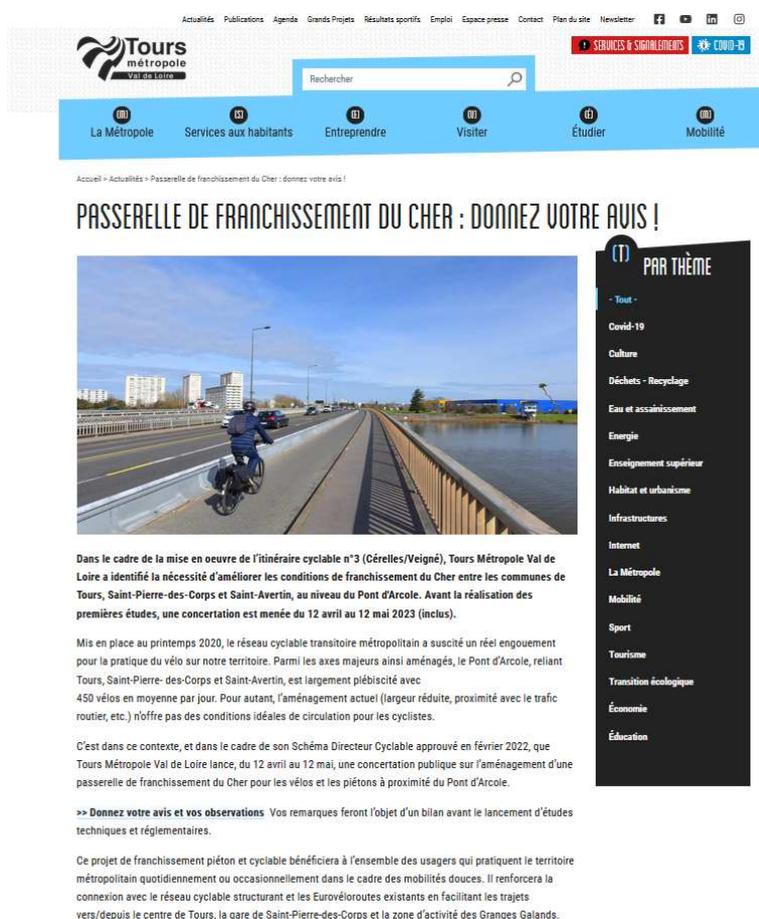
► Annonce de la concertation

Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, de manière à assurer une information le plus large possible de cette démarche de concertation visant tous les publics.

Un communiqué de presse a été envoyé aux différents médias.



Page dédiée sur le site de Tours Métropole : <https://www.tours-metropole.fr>



The screenshot shows a website page with a navigation bar at the top containing links for 'Actualités', 'Publications', 'Agenda', 'Grands Projets', 'Résultats sportifs', 'Emploi', 'Espace presse', 'Contact', 'Plan du site', and 'Newsletter'. Below the navigation bar is a search bar and a menu with icons for 'La Métropole', 'Services aux habitants', 'Entreprendre', 'Visiter', 'Étudier', and 'Mobilité'. The main content area features a large image of a cyclist on a bridge over a river. To the right of the image is a sidebar menu titled 'PAR THÈME' with categories: 'Tout', 'Covid-19', 'Culture', 'Déchets - Recyclage', 'Eau et assainissement', 'Énergie', 'Enseignement supérieur', 'Habitat et urbanisme', 'Infrastructures', 'Internet', 'La Métropole', 'Mobilité', 'Sport', 'Tourisme', 'Transition écologique', 'Économie', and 'Éducation'. The main text on the page discusses the project of a pedestrian and cyclist crossing of the Cher river, mentioning a public consultation held from April 12 to May 12, 2023.



◇ 2 Publications sur les sites internet et les pages Facebook des mairies de Saint-Avertin et Saint-Pierre-des-Corps : <https://www.ville-saint-avertin.fr> et <https://saintpierredescorps.fr>

Saint-Avertin

VIE QUOTIDIENNE ▾ VIE MUNICIPALE ▾ ACTIVITES & LOISIRS ▾ ACTION CITOYENNE ▾ DECOUVRIR SAINT-AVERTIN ▾

Lancement d'une concertation publique pour le franchissement piéton et cycliste du Cher

[> RETOUR À LA LISTE](#)

Démocratie locale, Environnement & cadre de vie
11 avril 2023



Depuis 2020, Tours Métropole Val de Loire a mis en place sur le pont d'Arcole, entre Saint-Avertin et le rond-point d'Ikea, une piste cyclable transitoire pour offrir une solution qui réponde aux nouveaux besoins de mobilité.

Cet axe qui traverse le Cher est largement plébiscité avec 450 vélos en moyenne par jour. Pour autant, l'aménagement actuel (largeur réduite, proximité avec le trafic routier, etc.) n'offre pas des conditions idéales de circulation pour les cyclistes.

Afin de garantir aux cyclistes et aux piétons un itinéraire de circulation fonctionnel et sécurisé, Tours métropole envisage désormais la réalisation d'une passerelle indépendante en amont du pont routier (à une trentaine de mètres à l'Est).

Du 12 avril au 12 mai prochain, une concertation publique est lancée pour porter à la connaissance du public les objectifs du projet d'aménagement, recueillir les avis, les observations et les suggestions des habitants et répondre à leurs questions.

[Retrouvez ici le dossier complet de la concertation publique](#)

Comment s'informer et donner son avis sur le projet ?

- Via le dossier de présentation disponible dans les mairies de Saint-Avertin, Tours, Saint-Pierre-des-Corps
- Sur le site de la Métropole : <https://www.tours-metropole.fr>
- Sur le registre disponible dans les mairies de Saint-Avertin, Tours et Saint-Pierre-des-Corps
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire, 60 avenue Marcel Dassault

ACCÈS RAPIDES



◇ 3 articles de presse dans le journal de la République et l'Actu de Tours : <https://www.lanouvellerepublique.fr> et <https://actu.fr/tours/>

le Nouvelle République.fr

Tours, quel mode de franchissement du Cher pour les piétons et les cyclistes ?

Publié le 11/04/2023 à 16:02 | Mis à jour le 11/04/2023 à 16:04

TRANSPORTS - SAINT-AVERTIN

Aménagée en 2020, la piste permet aux piétons et cyclistes de bénéficier d'un couloir protégé. © Photo N. Vayssières

Jusqu'au 12 mai, une concertation publique se tient pour détailler le mode de franchissement du Cher pour les piétons et cyclistes.

Environ 1,5 % : C'est la hausse de la pratique du vélo constatée par les compteurs de la Métropole, entre 2021 et 2022.

La crise sanitaire de 2020, l'inflation, qui pousse les automobilistes à laisser leur voiture au garage – quand ils le peuvent ! – et la volonté de se déplacer plus sereinement expliquent en grande partie cette envolée de l'usage du deux-roues.

Un usage que les collectivités souhaitent encourager par le biais d'axes à l'actuel, comme en début de matinée à Tours, ou par le développement d'un réseau cyclable adapté, rapide et sécurisé.

Le passage de 450 cyclistes par jour en moyenne

actuTours

Actus Société Économie Faits divers Politique 79e D-Day Loisirs-Culture Sports Rugby Int

Exclusif. Carte : sur Airbnb, voici combien il y a de logements à louer en

snfcconnect

Voyager en respectant l'environnement, c'est possible.

Actu > Centre-Val de Loire > Indre-et-Loire > Tours

Agglo de Tours. Itinéraire cyclable Cérelles/Veigné : donnez votre avis

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'itinéraire cyclable n°3 (Cérelles/Veigné), Tours Métropole Val de Loire souhaite améliorer les conditions de franchissement du Cher.

Tours Métropole Val de Loire lance une concertation publique sur l'aménagement d'une passerelle de franchissement du Cher pour les vélos et les piétons à proximité du Pont d'Arcole. (Illustration: Julien Sureau / Actu Nantes)

Par Agence de Presse APEI
Publié le 11 Avr 23 à 15:43



◇ 2 articles dans le **Mag de Tours Métropole** et dans la **Clarté de Saint-Pierre-des-Corps** : <https://www.tours-metropole.fr> et <https://saintpierredescorps.fr>



◇ 1 article sur le site de l'association **Collectif Cycliste 37 (CC37)** <https://www.cc37.org/passerelle-pietons-velos-au-dessus-du-cher-donnez-votre-avis-avant-le-12-mai-2023/>



ACCUEIL L'ASSO ÉVÉNEMENTS ATELIER/VENTE VÉLO CARGO PRESTATIONS/FORMATIONS AMÉNAGEMENTS COMMUNICATION

PROPOSITIONS RÉSEAU CYCLABLE

Passerelle piétons/vélos au-dessus du Cher : donnez votre avis avant le 12 mai 2023

Posté le 18 avril 2023

PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DU CHER POUR LES PIETONS ET LES CYCLISTES A L'EST DE LA METROPOLE



CONCERTATION PUBLIQUE

12 AVRIL - 12 MAI 2023

DOSSIER DE CONCERTATION



Page 1 sur 31

TOURS Saint-Avertin Pierre-des-Corps



- ◇ Des panneaux d'information sur le site du projet.



► Les modalités d'information du public



- ◆ Une exposition permanente avec visuels d'exposition été mise à la disposition du public dans les mairies de St-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, et Tours.



- ◆ Un dossier de concertation à destination du public a été mis à disposition dans les mairies de St-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.



► Les modalités de participation du public



◇ Sur un registre d'observations format papier mis à disposition dans les mairies de St-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Tours.



◇ Par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire

Objet : Concertation Passerelle de franchissement du Cher pour les piétons et les cyclistes à l'Est de la Métropole

60 avenue Marcel Dassault -CS 30651

37206 TOURS CEDEX 3



◇ Par courrier électronique à l'adresse suivante :
passerelle_arcole_concertation@tours-metropole.fr

4. BILAN DE LA CONCERTATION

► Les retombées médiatiques

La publicité préalable à la concertation ainsi que relais de l'information via différents médias a permis de toucher au moins un millier de personnes dont :

- ◇ 796 sur la page d'information du site de Tours Métropole Val-de-Loire
- ◇ 1886 sur la page des concertations du site de Tours Métropole Val-de-Loire

► La participation à la concertation

La concertation a suscité l'intérêt des riverains et des usagers du réseau cyclable métropolitain mais également des associations locales et des conseils de quartiers des communes concernées.

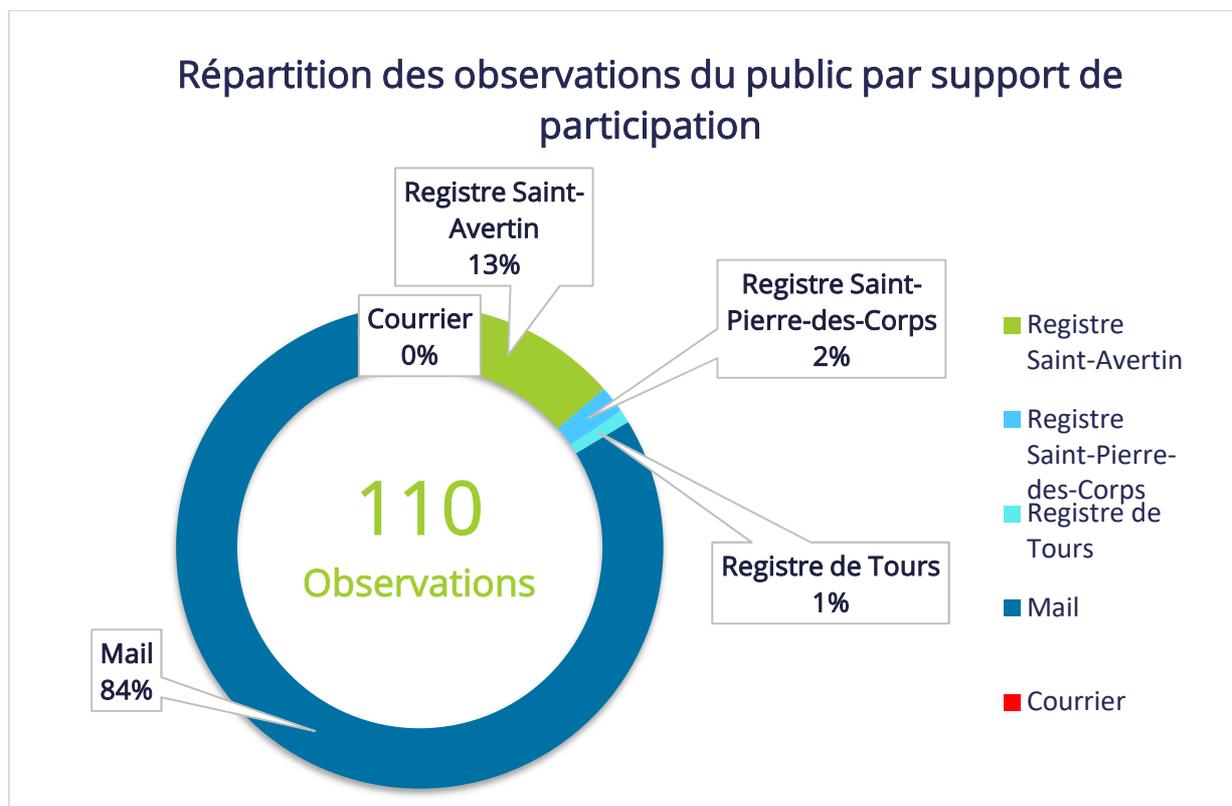
Définition des termes utilisés

Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre à l'exposition publique en mairie, de visiter le site <https://www.tours-metropole.fr>, d'envoyer une lettre, un mail à Tours métropole ou s'exprimer via les registres papiers. Lorsqu'une observation était exprimée au nom d'un foyer avec plusieurs signataires, le nombre de participants correspond au nombre de personnes ayant signé ou été identifié.

Une observation à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (un couple, des voisins, une association), via les canaux mis à disposition : registres, courrier, courriel, etc. Une observation émise par un même participant et/ ou via plusieurs modes de participation (par exemple, par courriel et sur registre en mairie) compte comme une seule observation.

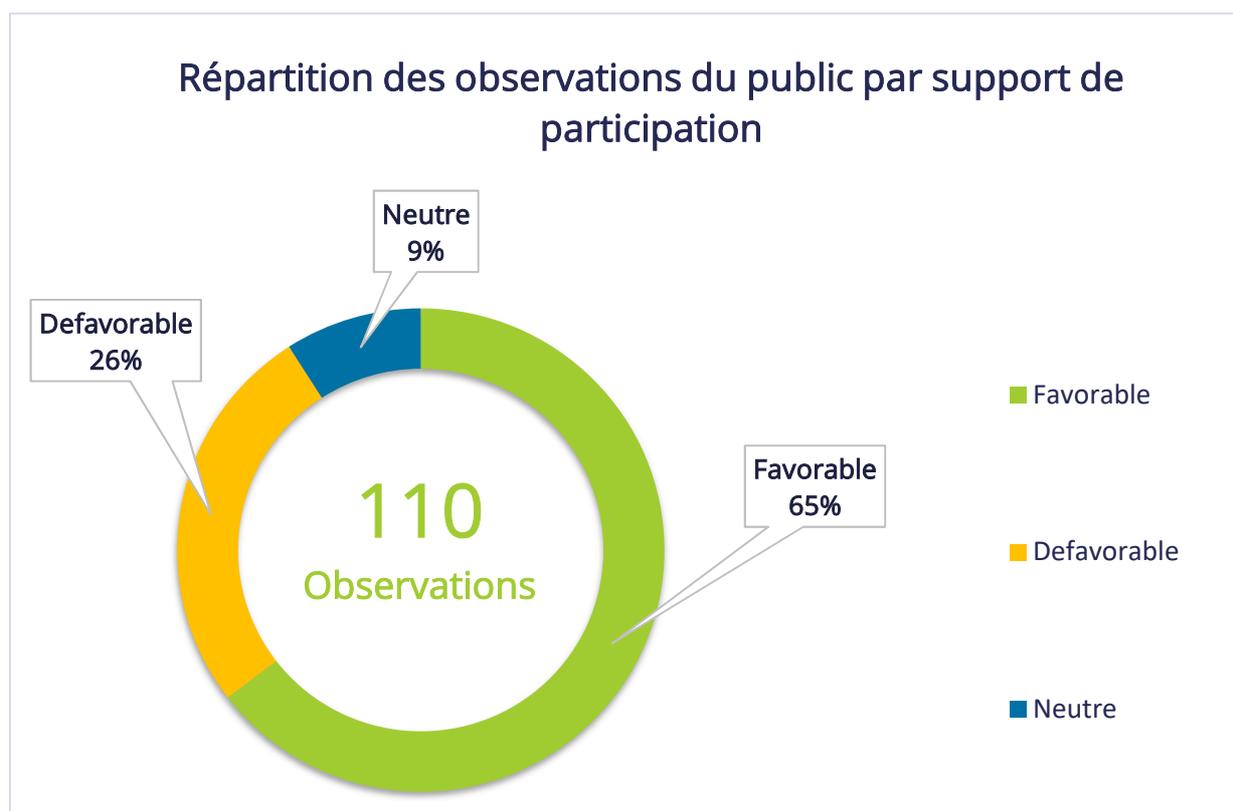
Un avis est une expression formulée sur un thème précis. Une observation peut être composée de plusieurs avis.

Au total, **115 participants** ont été comptabilisés pour cette concertation publique. **110 observations** ont été émises et ont donné lieu à **148 avis**.



L'ensemble de ces publics a activement participé en utilisant les différents moyens d'expression mis à leur disposition : **18 observations** sur les registres et **92 observations** via l'adresse électronique fournie.

Parmi les 110 observations recueillies, **65% des observations ont été en faveur** de la solution présentée : une passerelle indépendante à une trentaine de mètres à l'Est du pont d'Arcole. **26% des observations sont défavorables** au projet.



► Les thèmes abordés par le public

Plusieurs thèmes ont été abordés par les participants à la concertation quelques soit leur positionnement vis-à-vis du projet.

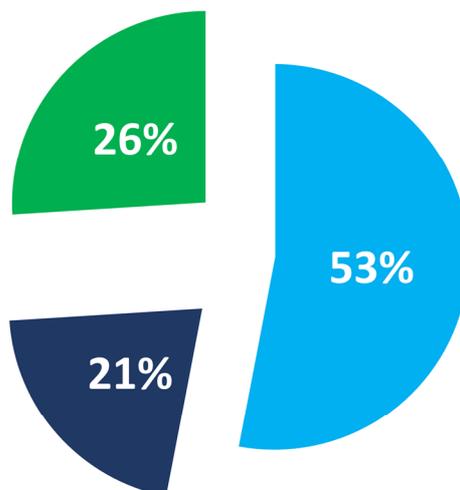
PERTINENCE DE LA PASSERELLE ET INSCRIPTION DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION METROPOLITAINE

- Insertion du projet vis-à-vis des projets indépendants ou connexes (15%)
- Aménagement cyclable actuel satisfaisant (11%)

COMMUNICATION DU PROJET

- Impacts environnementaux du projet (14%)
- Communication et co-conception du projet (3%)
- Coût et Financement (3%)

Principaux thèmes abordés par le public



CARACTERISTIQUES DE LA PASSERELLE ET INSERTION DANS LE RESEAU CYCLABLE

- Amélioration/Sécurisation du réseau cyclable existant (32%)
- Caractéristiques de la passerelle(17%)
- Autre proposition de localisation de la passerelle (5%)

On note que **32 % des avis émis lors de la concertation** traitent de la nécessité de **sécuriser et améliorer des aménagements cyclables ou routiers jugés dangereux** au droit du projet mais également dans d'autres secteurs de la métropole (Avenue Georges Pompidou, avenue Beugaillard, avenue Camille Chautemps, rond-point Jacques Duclos, etc.)

Les réponses de Tours Métropole Val-de-Loire quant aux principaux thèmes soulevés par le public

Les principaux thèmes qui sont revenus lors de la concertation sont les suivants :

- ◇ Caractéristiques de la passerelle et de son insertion dans le réseau cyclable : **53% des avis**
- ◇ Communication sur le projet : **21% des avis**
- ◇ Pertinence de la passerelle et son inscription dans les documents de planification métropolitains : **26% des avis**





Caractéristiques de la passerelle et de son insertion dans le réseau cyclable

Les usagers (53% des avis) ont souhaité alerter TMVL sur les caractéristiques que devraient avoir l'ouvrage et son insertion dans le réseau cyclable avec notamment :

- ◇ L'amélioration et la sécurisation de l'ensemble du Schéma Directeur Cyclable
- ◇ Une séparation des flux piétons et cyclistes
- ◇ Une largeur plus importante de l'ouvrage pour anticiper les futurs besoins des usagers dans le cadre de l'essor de modes actives au sein de la métropole.
- ◇ Des raccordements sécurisés aux aménagements cyclables connexes.
- ◇ Une conception tenant compte des enjeux environnementaux (milieu naturel, éclairage)



Réponse de Tours Métropole Val-de-Loire :

A travers le Schéma Directeur Cyclable Métropolitain approuvé en février 2022, Tours Métropole Val-de-Loire souhaite développer un réseau cyclable structurant sécurisé, performant, confortable, lisible et visible. L'amélioration des conditions de franchissement du Cher pour les cyclistes s'inscrit pleinement dans ce Schéma Directeur.

Afin de garantir un confort optimal des différents usagers et en tenant compte des enjeux environnementaux et financiers, Tours Métropole confirme la largeur de passerelle à 5m telle que portée à la concertation, à savoir : 3 m de large pour les cyclistes et 2 m pour les piétons.

Cette largeur tient compte des avis émis lors de la concertation et d'une analyse comparative des caractéristiques d'ouvrages réalisés sur la métropole et en Europe.

Tours Métropole envisage une **séparation des flux « repérable, détectable et non agressive »**. Cette séparation devra offrir une flexibilité plus importante aux usagers et leur permettre de se déporter exceptionnellement sur les autres voies en cas d'incident. Les principes seront affinés dans le cadre des études AVP et présentés aux associations représentatives (Collectif Cycliste 37 et collectif piétons).



Les études préliminaires, présentées lors de la concertation, ont permis d'étudier l'implantation de la passerelle : accrochée au pont routier, passerelle indépendante, ... La concertation a permis de confirmer le choix d'une passerelle indépendante.

Les études à venir permettront d'approfondir cette solution, y compris les raccordements au nord (giratoire IKEA, Av. Camille Chautemps, Promenade de Florence) et au sud (Av. Pompidou, Giratoire Grange Galland).

Par ailleurs, ces études permettront de garantir une bonne insertion environnementale du projet. À ce titre, Tours Métropole poursuivra la mise en œuvre de la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser" en veillant notamment à privilégier des solutions techniques et des modalités de travaux adaptées aux enjeux environnementaux du site.



Communication sur le projet

La communication et les informations présentées via les supports de la concertation publique ont fait l'objet de demandes complémentaires (à hauteur de 21% des avis). Ces demandes portaient notamment sur :

- ◇ La programmation de réunions publiques
- ◇ Le coût et les modalités du financement de la passerelle (dotation état, région, métropole, département)
- ◇ L'impact écologique de la passerelle indépendante
- ◇ Les potentiels échanges avec les associations d'usagers dans le cadre de la conception du projet



Réponse de Tours Métropole Val-de-Loire :

Tours Métropole s'engage à poursuivre les actions de communication sur le projet. Des échanges avec les usagers concernés par le projet ont déjà eu lieu notamment avec les collectifs cyclistes et piétons mais également avec les usagers du Cher au droit du projet (clubs d'aviron, de canoé, de pêche, ...ect).

Des publications sur la page dédiée au Schéma Directeur Cyclable du site de la Métropole sont envisagées, notamment aux étapes clés du projet. Cette communication régulière permettra d'apporter au public des éléments notamment sur le coût et l'impact du projet au fil de la progression d'études.

Le cas échéant, des réunions publiques pourront être programmées afin de répondre aux interrogations du public.



Pertinence de la passerelle et son inscription dans les documents de planification métropolitains

Des interrogations sur la pertinence de la passerelle et sa portée vis-à-vis du territoire métropolitain ont été recensées à hauteur **26% des avis** recueillies.

Les interrogations portent sur l'intérêt du projet compte-tenu de :

- ◇ L'absence de mention du projet au sein de documents de planification tel que le PDU
- ◇ L'efficacité de l'aménagement transitoire vis-à-vis des besoins des usagers.
- ◇ Le manque d'articulation avec les projets en interface



Réponse de Tours Métropole :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle de 2013 (en vigueur et faisant actuellement l'objet d'une révision) vise notamment à favoriser le développement et l'interconnexion d'un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le Plan de Déplacement Urbain 2013-2023 (en vigueur et dont une révision sera engagée prochainement) vise à faire des modes actifs une solution du quotidien à travers le développement d'un réseau cyclable principal et la poursuite des réflexions sur la création de passerelles pour les modes doux.

Dans le prolongement de ces documents stratégiques, Tours Métropole a approuvé en février 2022 son Schéma Directeur Cyclable. Cet outil identifie les coupures naturelles (cours d'eau, coteaux, ...) ou urbaines (voies ferroviaires, axes routiers majeurs, ...) à résorber. Le franchissement du Cher pour les piétons et les modes actifs y est considéré comme prioritaire.

Depuis mai 2020, le pont d'Arcole fait l'objet d'un aménagement cyclable temporaire bidirectionnel réalisé en lieu et place d'une voie de circulation routière. Cette piste cyclable était séparée de la circulation générale par des séparateurs plastiques discontinus qui ont été remplacés par des séparateurs métalliques continus en fin d'année 2022.

Bien que fortement plébiscité (450 cyclistes/jour en moyenne en 2022), cet aménagement n'offre pas des conditions idéales de circulation pour les cyclistes

(largeur réduite, proximité avec le trafic routier, raccordement avec voirie existante complexe, ...).

Tours Métropole confirme la cohérence de ce projet avec les documents stratégiques existants et la pertinence d'étudier un aménagement sécurisé et dédié aux piétons et aux cyclistes.

► Conclusion générale de la concertation préalable

- ◇ La concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme s'est déroulée pendant 1 mois, du **12 avril au 12 mai inclus**.
- ◇ **Trois expositions publiques** ont eu lieu dans les communes de Tours, Saint Avertin et Saint Pierre des Corps et une mise à disposition du dossier de présentation du projet a été réalisée auprès des mairies.
- ◇ Les participants ont pu donner leurs avis sur les registres installés tout au long de l'exposition publique dans les mairies concernées. Les avis pouvaient également être rendus par courrier électronique et postale.
- ◇ Au total, **115 personnes ont participé** à la concertation, principalement par courriel.
- ◇ La plupart des participants sont en accord avec le projet de passerelle présenté en concertation, soit **65% des observations, 26% y sont opposés et 9% n'ont pas émis d'avis explicites**.
- ◇ Les thématiques abordés par les participants traitent principalement :
 - Des caractéristiques de l'ouvrage (largeur, séparation des flux, raccordements) et son insertion dans le réseau cyclable
 - Des compléments d'information ou modalités de communication sur le projet
 - Pertinence de la passerelle et son inscription dans les documents de planification métropolitains

5. PROCHAINES ETAPES DU PROJET

► Les étapes à venir

Tours Métropole Val de Loire engagera en 2023 les études détaillées et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

► Le calendrier prévisionnel

